

Roms : quelques repères

Historique

Le terme **Roms** utilisé au sens générique (cf. glossaire du Conseil de l'Europe ci-dessous) a été choisi par l'Union Romani Internationale en 1971, et officiellement adopté par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Il désigne différents groupes dont les passés, trajectoires, cultures et traditions se distinguent fortement les uns des autres et qui se reconnaissent sous des appellations diverses, dont notamment :

- ◆ Roms dits « orientaux » (Roumanie, Bulgarie, Hongrie, Slovaquie, Serbie, Kosovo...) : 85%
- ◆ Sintés et Manouches (France, Italie...) : 4%
- ◆ Gitans et Kalés (Espagne, France...) : environ 10%

Une migration principalement économique

Le début de cette migration est à dater pour l'essentiel du début des années quatre-vingt-dix, après la chute du communisme à l'Est de l'Europe. Sous les régimes communistes, les Roms bénéficiaient d'emplois, même s'ils étaient parmi les moins prisés : ramassage des ordures, nettoyage des villes, manutention pénible, emplois dans les coopératives agricoles et les usines. Les enfants allaient à l'école. La chute de ces régimes et le passage à une économie de marché ont provoqué pour beaucoup d'entre eux la perte de ces emplois, une dégradation des conditions de vie et pour les plus jeunes l'absence de perspective d'avenir.

Elle a aussi réactivé à l'Est les rancoeurs et la discrimination de cette minorité, qui en Roumanie a été maintenue en esclavage jusqu'au 19e siècle. Certains, tout comme d'ailleurs d'autres Roumains non roms, ont alors choisi d'émigrer vers les pays d'Europe de l'Ouest.

Deux contresens courants au moins doivent être infirmés.

La migration de ces familles ne traduit en rien un mode de vie itinérant. S'ils se déplacent en France, c'est généralement sous la pression des expulsions. S'ils retournent périodiquement dans leur pays, c'est comme d'autres migrants pour faire vivre des liens d'appartenance (visites à la famille, fêtes...), pour se replier temporairement face au harcèlement policier en France, après une expulsion de leur lieu de vie ou encore en exécution d'une mesure d'éloignement du territoire.

Plus grave, les médias et une partie de la classe politique répandent intentionnellement l'idée selon laquelle la migration en France des Roms de Roumanie correspondrait à des activités mafieuses, dont notamment des trafics d'êtres humains qui toucheraient des enfants et des personnes âgées. Ces assertions sont fausses et dangereuses. Elles généralisent des phénomènes que les associations du collectif Romeurope, dont certaines sont spécialisées dans la protection des victimes de la traite, connaissent pour être extrêmement marginales dans l'ensemble de la population rom présente en France, tout comme, d'ailleurs, dans n'importe quelle autre population. Il est indéniable qu'un certain nombre de personnes se trouvent contraintes de recourir à la mendicité pour assurer les besoins quotidiens de leur famille, mais l'idée d'une mendicité orchestrée par des réseaux criminels relève bien davantage du fantasme et des représentations xénophobes attachées aux Roms et Tsiganes que de la réalité.

Leur nombre est stable depuis plusieurs années, de l'ordre 10 à 15 000 personnes sur l'ensemble du territoire national.

Les ressortissants roumains et bulgares peuvent entrer en France sans visa depuis 2002. C'est ainsi avec un recul de plus de cinq ans que l'on peut dire que l'« appel d'air » qui était craint suite à l'ouverture des frontières n'a pas véritablement eu lieu. Si l'on considère **l'ensemble de la population roumaine et bulgare** immigrée dans les autres pays de l'Union Européenne, seuls 36 000 d'entre eux vivaient en France en 2007, contre 843 000 en Espagne ou 659 000 en Italie.¹³ La réalité est donc très loin *derrière les* discours politiques qui agitent le spectre d'une « invasion ».